

Association Foncière Pastorale de Saint Christophe en Oisans
Mairie
38520 SAINT CHRISTOPHE EN OISANS

Numéro SIRET 200 011 575 00012

COMPTE RENDU ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES du 8 novembre 2021

Nombre de propriétaires : 310

Présents : 17 propriétaires et le représentant de la commune

Pouvoirs : 34

La Présidente ouvre la séance en remerciant les personnes présentes dont les représentants de la Préfecture, de la Chambre d'Agriculture, de la Fédération des Alpagnes et du Parc National des Ecrins qui accompagnent l'AFP dans les dossiers complexes, l'élaboration des nouveaux statuts, l'application des nouvelles directives, la mise en conformité des délibérations et la mise à jour du listing des propriétaires.

Elle excuse M. le Maire qui n'a pu se libérer.

1°) Compte-rendu d'activité 2020 et 2021

L'Assemblée des Propriétaires n'a pu se dérouler en 2020 au vu de la situation sanitaire.

La Présidente souhaite mettre l'accent sur la nécessité pour l'AFP de réaliser un travail collectif avec les éleveurs, la commune, le Parc National des Ecrins ainsi que l'ensemble des acteurs du territoire. A ce sujet, elle voudrait saluer l'investissement des éleveurs, bergers, agents du Parc, employés municipaux, membres de l'AFP, gardiens de refuges pour la mise en valeur des vallons suite à plusieurs opérations d'évacuation de déchets de tout genre, (ferrailles, encombrants).

La Présidente précise qu'il y a actuellement sur le périmètre de l'AFP, 6 éleveurs dont 3 groupements pastoraux et 3 GAEC, pour un total de 3200 ovins, 12 vaches, 2 veaux et 57 ânes.

Très bon bilan des estives pour 2020, sauf sur le secteur de l'Alpe du Pin où le loup a été présent dès le mois de Juin.

Pour 2021, beaucoup plus compliqué, avec des pertes très importantes de brebis, à l'Alpe du Pin et sur les deux rives de la Lavey

1.1) La Lavey (rive droite)

Un changement d'éleveur a eu lieu en 2020, avec l'arrivée d'un troupeau de 1200 ovins.

Les deux chalets d'alpage de ce vallon ont été rénovés par la commune en 2020, (salle de bain, chauffage, aménagement intérieur) pour permettre aux bergers de vivre de façon décente de juin à octobre.

Il faudra également installer des cabanes secondaires à mi-parcours entre la cabane principale et les sommets des alpages pour permettre au berger de dormir sur place et de parquer les bêtes.

La représentante du Parc National des Ecrins présente le bilan de la prédation durant la saison d'estive 2021

- 42 constats en Oisans ;
- 7 constats en Vénéon à La Lavey et l'Alpe du pin ;

Afin de comptabiliser le nombre de loups présents dans le vallon de La Lavey, des hurlements ont été provoqués par les gardes mais il n'y a pas eu de réponse. Trois individus ont été photographiés mais cela ne permet pas d'avancer des chiffres sur une population fixée, les individus se déplacent très rapidement.

La Présidente précise que suite aux attaques, l'éleveur de la Lavey a mis deux patous sur l'alpage. L'Office de Tourisme est informé des lieux de présence des patous, de leurs prénoms ainsi que des coordonnées des bergers afin de renseigner au mieux les randonneurs. Cet été, aucun problème avec les chiens de protection. Reste à déplorer quelques incivilités au Vallon des Etages, qui pourraient s'avérer dangereuses pour les ânes.

1.2) Les Etançons-Etages

La Présidente explique qu'en 2020, elle a dû prendre la décision de ne pas renouveler la location d'un bâtiment communal à des bergers car la cohabitation conflictuelle avec les habitants des Etages devenait insupportable. L'éleveur est parti à l'automne 2019 en abandonnant environs 80 bêtes dans le Vallon des Etançons. Un éleveur avec un petit troupeau semblait être intéressé pour la reprise de ce vallon, pas de nouvelle à ce jour. Un autre problème se pose sur le secteur des Etages avec un éleveur appartenant au Groupement Pastoral du Haut Vénéon qui n'a pas remis de vaches cette année et ne donne pas de réponse ferme pour l'année prochaine. L'AFP, prévenue à la dernière minute, s'est rapprochée du groupement afin de pouvoir organiser avec les éleveurs présents, un pâturage à minima, pâturage qui cette année s'est avéré largement insuffisant.

Jean-Paul TURC demande de faire le maximum pour trouver un éleveur qui puisse entretenir correctement cette partie de la Vallée. Il serait dommage de perdre le bénéfice des actions précédentes dans ce secteur.

La Présidente répond que c'est un réel problème, à plusieurs niveaux. Les parcs n'étant pas faits, c'est la porte ouverte au camping sauvage, interdit sur la commune.

Le représentant de la fédération des alpages de l'Isère précise que c'est au groupement de contacter l'éleveur afin de clarifier la situation. Il rappelle qu'il est indispensable de signer une convention pluriannuelle avec les éleveurs et que celle-ci devra être renouvelée en 2022 suite au renouvellement de la PAC (Politique Agricole Commune).

La Présidente répond que le groupement a fait le nécessaire et qu'un courrier a été adressé à la personne concernée.

1.3) Soreiller

Gérard TURC explique qu'il y a un problème récurrent sur cet alpage concernant la protection du captage d'eau du refuge. Les gardiens l'ont signalé en mairie et il semble que l'éleveur ne soit que rarement présent sur l'alpage. Un périmètre de sécurité avait été délimité lors des travaux au refuge mais il est difficile actuellement de retrouver les emplacements dans les rochers.

La Présidente ajoute qu'une rencontre est prévue avec l'éleveur, les gardiens et la STD, (gestionnaire du refuge), l'AFP et la mairie afin de trouver un terrain d'entente où tous les acteurs auront leur place. Il sera demandé à l'éleveur d'être un peu plus présent sur l'estive.

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée des Propriétaires.

Avant de présenter le bilan financier, la Présidente souhaiterait remercier Yannick DUCRET qui a su par son investissement et son dévouement sauver l'AFP de Lanchatras en prenant la présidence suite au départ de Mme Eliane PAQUET. Les habitants de ce petit village sont très attachés à leur AFP et à son identité. Elle informe également qu'un nouvel éleveur vient de s'installer dans ce vallon en remplacement de Pierre CALAME qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après 35 ans de présence à Lanchâtra.

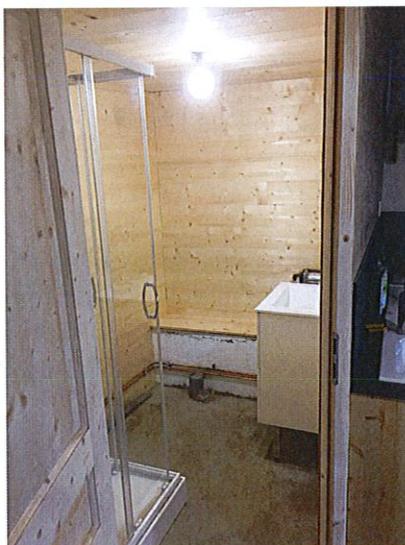
2°) Bilan financier

En 2020, aucun investissement, faute de trésorerie.

La Présidente explique que le solde de l'exercice 2019 était de 345,27 € suite aux paiements des travaux suivants pour un montant de 19 553.71 € TTC.

- Création d'une salle de bain et achat d'un poêle - cabane de l'Alpe du pin ;
- Débroussaillage au Puy.

Ces travaux ont été subventionnés sur les montants HT, 35% par l'Europe (FAEDER) et 35 % par la région, soit 5 650.08 € pour chacun des organismes, sommes versées en 2020.



Les locations des estives représentent une recette annuelle de 6 180 €

Après le versement des subventions, et l'encaissement des estives, le solde de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de 14 594.24 €.

En 2021, l'AFP a acheté une cabane secondaire afin de pouvoir venir en aide aux bergers et apporter un soutien au Parc National des Ecrins qui met à disposition des Eleveurs des cabanes dans plusieurs vallons et dont le nombre est insuffisant. Cette nouvelle cabane a été installée au niveau du Lac des Fétoules.

Cet investissement d'un montant de 17 484 € TTC pour la cabane + 990 € d'assistance technique de la Fédération des Alpages a également été subventionné à 70 % de son montant HT soit 5 194 € par l'Europe et 5 194 € par la Région.



Pour 2021, les comptes ne sont pas encore arrêtés mais l'AFP devrait pouvoir compter sur un solde aux environs de 10 000 €. Un dossier a été constitué auprès du Conseil Départemental de l'Isère, afin de pouvoir être subventionné à hauteur de 75 % pour les travaux suivants envisagés en 2022.

- Mise en sécurité de la cabane du Cuculet ;
- Réalisation d'un appentis à la cabane de l'Alpe du pin ;
- Débroussaillage aux Granges.
- Débroussaillage entre Bernardière et Pré Clot

De plus, une opération est en cours en partenariat avec le Parc National des Ecrins qui pourrait permettre l'achat ou la création de cabane pérenne financée à hauteur de 80% dans le cadre du plan de relance. L'AFP porterait un projet dans le vallon de La Mariande et la Commune un dans le vallon de Lanchatra. La solution d'une installation pérenne est privilégiée, chaque fois que l'exposition aux risques le permet, afin d'éviter un hélicoptage en juin et en septembre, qui sont à la charge des Eleveurs.

La présidente précise que toutes ces actions ont été et seront réalisables uniquement après l'obtention des aides du Département, de la Région, de Etat et ou de l'Europe.

3°) Modification des statuts

La Présidente présente la proposition de nouveaux statuts après un travail en collaboration avec les services de la Préfecture. Ceux-ci sont présentés sur le site de la commune à l'onglet *Informations – Associations Foncières Pastorales*. Ils abrogent ceux de 2007 afin d'être plus complets et réglementaires.

Quelques points importants :

- L'AFP est une ASA (Association Syndicale Autorisée) sous tutelle de l'Etat. Ce n'est pas une association loi 1901.
- 95 % de la surface de l'AFP appartient à la commune ;
- Elle est composée de 310 propriétaires ;
- En cas d'usufruit, seul le nu-propriétaire est membre de l'AFP ;
- L'AFP a une durée illimitée ;
- L'AFP a une obligation de délibération et une obligation de **convoquer tous les propriétaires à l'assemblée des propriétaires ;**
- L'AFP doit tenir à jour la liste des propriétaires ;
- Chaque propriétaire a 1 voix et 1 voix supplémentaire par tranche de 35 ha. Le maximum étant de 15 voix.
- La commune possède 150 voix et reste minoritaire ;
- Possibilité de réunir l'assemblée tous les deux ans au lieu de chaque année ;
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents (pas de quorum) ;
- Le Conseil syndical est constitué de 4 titulaires et de 5 suppléants qui sont élus pour 4 ans. Ils ne perçoivent pas d'indemnité.
- Les propriétaires ne perçoivent aucune redevance et ne verse rien à l'AFP ;
- La souscription d'un emprunt nécessite l'aval des propriétaires ; en cas de vente de parcelle, la dette n'est pas à la charge du nouvel acquéreur.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

3°) Election du Conseil Syndical

Candidatures : Marie-Christine ARTHAUD, Pierre-Marie ROY, Philippe THIERS, Christian TURC, Gérard TURC, Jean-Paul TURC, Laurent TURC, Marie-Claude TURC

Sont élus à l'unanimité :

3 Titulaires : Marie-Christine ARTHAUD, Philippe THIERS, Gérard TURC

4 Suppléants : Christian TURC, Jean-Paul TURC, Laurent TURC, Marie-Claude TURC

Les représentants de la Commune, désignés par délibération du conseil municipal n°2020-55 en date du 18 septembre 2020 sont Yves TURC-GAVET titulaire et Yannick DUCRET suppléant.

4°) Echanges

- Le représentant de la Fédération des Alpagnes de l'Isère précise que les éleveurs peuvent se mobiliser sur certains projets, et constituer des dossiers de demande de subventions. (Exemple : aménagement intérieur des cabanes).

- La représentante de la Préfecture intervient pour remercier les propriétaires qui font avancer et perdurer l'AFP ainsi que la Présidente pour son engagement.

N'ayant plus de questions, la Présidente lève la séance à 12h et invite les Eleveurs à venir partager avec les personnes présentes, un apéritif convivial.

Association Foncière Pastorale
Mairie de Saint Christophe
33520 St Christophe en Oisans
Siret 200 011 575 00012

La Présidente



Marie-Christine ARTHAUD

Pour information : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Les propriétaires de terrain inclus dans le périmètre de l'AFP qui payent une taxe foncière, d'un montant supérieur à 8 € sur les propriétés non bâties, peuvent demander un dégrèvement partiel de cette taxe.

Pour ce faire, chaque propriétaire concerné devra remplir le CERFA n° 6731-SD et le transmettre à l'AFP avant le 15 janvier de chaque année, pour validation.

La présidente de l'AFP transmettra les documents au centre des Impôts fonciers avant le 31 janvier.